

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1990

Edition du
18 mars 2013

DANS CE NUMÉRO

La politique de l'argent propre prend forme (Jean-Pierre Ghelfi)

Un tournant douloureux mais inéluctable pour la place financière

«Swissness»: une implacable épreuve de force (Albert Tille)

Encore un échec pour economiesuisse qui ne fait décidément plus la pluie et le beau temps

La défense nationale ballottée entre mythes et contraintes budgétaires

(Jean-Daniel Delley)

Le débat militaire n'avance pas au Parlement

Validation des initiatives populaires: péripéties vaudoises (Raphaël Mahaim)

Vers un un contrôle préalable de la validité des initiatives? La Confédération y songe également

Yvette Jaggi, un mérite reconnu au-delà du Jura (Rédaction)

Sans autosatisfaction déplacée, mais avec un peu de retard, DP salue l'événement!

La politique de l'argent propre prend forme

Un tournant douloureux mais inéluctable pour la place financière

Jean-Pierre Ghelfi - 12 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23034>

L'accouchement est long, difficile et chaotique. Il se poursuit néanmoins, de manière apparemment inéluctable. Le chemin parcouru depuis que le Conseil fédéral s'est résigné, le 16 mars 2009, à reprendre les standards de l'OCDE en matière de convention de double imposition, est spectaculaire. Non seulement le secret bancaire est devenu négociable, mais le gouvernement a fait part de sa volonté de mettre en place une «*politique de l'argent propre*» ([DP 1980](#)). C'est un vrai changement de paradigme pour une place financière qui s'en trouve tourneboulée.

La Suisse se met à reprendre, les unes après les autres, les nouvelles normes émises par différents organismes internationaux relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent sale, le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude fiscale, l'échange plus ou moins automatique d'informations ([DP 1979](#)). Sans omettre les demandes de l'Union européenne concernant la suppression des avantages fiscaux accordés aux sociétés étrangères installées en Suisse – sujet qui relance la question de la concurrence fiscale entre les cantons ([DP 1972](#)).

Une lutte transversale

La [procédure de consultation](#)

lancée récemment par le département fédéral des finances pour «*mettre en œuvre les propositions du Groupe d'action financière*» (GAFI; FATF en anglais) s'inscrit ainsi dans cette stratégie de l'argent propre. Les principaux sujets traités sont sans surprise: transparence des personnes morales, problématique des actions au porteur, identification de l'ayant droit économique, personnes politiquement exposées, infractions fiscales graves préalables au blanchiment d'argent, élargissement du champ d'application de la loi sur le blanchiment d'argent au secteur immobilier et à d'autres activités commerciales, élargissement des compétences du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent.

Une bonne indication de la transversalité de la lutte contre l'argent sale ressort du fait qu'une dizaine de lois doivent être modifiées, dont le Code civil, le Code des obligations, le Code pénal et la loi sur l'impôt fédéral direct.

Délit de fraude fiscale

Deux thèmes en particulier contribueront à animer les débats: l'introduction de la notion de fraude fiscale en tant qu'acte préalable au blanchiment d'argent et

l'extension des compétences du bureau de communication en matière de blanchiment.

Le GAFI, avec sa vision focalisée sur le blanchiment d'argent sale, considère avec suspicion toute transaction financière qui ne fait pas l'objet d'une «*traçabilité*», comme on dit aujourd'hui. Qui sont les ayants droit réels d'une société commerciale? D'où provient l'argent payé dans le cadre d'une transaction immobilière? Que recouvrent des capitaux qui ne sont pas déclarés aux autorités fiscales?

Au bout du compte, le GAFI n'en ferait-il pas trop? Et le Conseil fédéral a-t-il raison de lui emboîter le pas sans état d'âme? L'idée de considérer toute infraction fiscale grave (l'avant-projet suggère un montant dissimulé de 600'000 francs) comme un acte préalable au blanchiment est [contestée](#).

Deux remarques sur ce type d'objections. D'une part, il est pour le moins opportun que la communauté internationale élabore des standards internationaux pour tenter de lutter contre le crime organisé. Et l'on sait que ce dernier recourt à toutes les astuces possibles et imaginables pour blanchir de l'argent sale. D'autre part, il est évident que si un pays, ayant une place financière d'importance

mondiale comme la Suisse, n'adopte pas les mêmes standards que les autres Etats, il devient un trou noir qui exerce une très forte attraction sur l'argent du crime organisé. Quels que soient les doutes qu'on peut nourrir sur les normes du GAFI, il est certain qu'il n'y a pas de stratégie de l'argent propre en dehors de ces standards.

Le passé toujours présent

Le projet présenté par le Conseil fédéral vise aussi à élargir les compétences du [Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent](#). Actuellement, les intermédiaires financiers, directement ou par l'intermédiaire de leurs autorités d'autorégulation, doivent communiquer leurs

soupçons éventuels. Le Bureau ne dispose cependant pas d'une compétence générale pour recueillir des informations complémentaires auprès des autorités fédérales, cantonales et communales (auprès des autorités fiscales en particulier), ainsi qu'auprès des intermédiaires financiers. Le Bureau est aussi limité dans ses possibilités de recevoir ou transmettre des informations à ses homologues d'Etats étrangers. Ces obstacles doivent être levés afin que le Bureau «dispose de toutes les informations nécessaires à ses analyses» et que la collaboration internationale puisse se développer sans entrave.

Quelques autres thèmes donneront aussi matière à

discussion et controverse. Par exemple, le fait que le projet du Conseil fédéral renonce à prévoir une autodéclaration des clients étrangers indiquant que les avoirs sont fiscalisés. Ou que les paiements en espèces ne pourront plus excéder 100'000 francs. Ou que les banques et autres intermédiaires financiers devront apprendre à devenir de fins limiers et étoffer leurs services de *compliance* pour détecter des transactions inhabituelles qui pourraient être un indice d'opérations de blanchiment ou de financement du terrorisme. Enfin, les efforts consentis aujourd'hui pour instaurer une politique de l'argent propre n'effacent pas le passé, ce qui était l'un des grands objectifs du projet Rubik, aujourd'hui enlisé ([DP 1962](#)).

«Swissness»: une implacable épreuve de force

Encore un échec pour economiesuisse qui ne fait décidément plus la pluie et le beau temps

Albert Tille - 12 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23026>

Triomphe paysan et sévère défaite d'economiesuisse. Le Conseil national a accepté massivement la [loi sur la protection des marques](#) dans la version proposée par le gouvernement, pratiquement inchangée.

Une sérieuse divergence subsiste avec le Conseil des Etats sur l'octroi du label suisse aux produits industriels. Mais l'affaire est entendue. On

ne revient pas sur une décision prise à une majorité des deux tiers du Conseil national.

Les débats ont été serrés et l'effort des *lobbies* intense. L'enjeu est de taille. La valeur du label suisse peut représenter jusqu'à 20% du prix de vente d'un produit. Or l'utilisation de ce précieux outil de marketing n'est pas clairement réglée par l'actuelle [loi sur les marques](#). Il

fallait donc rectifier le tir, tenter d'unifier la définition de l'origine d'un produit. Et trancher entre les intérêts divergents des divers secteurs de l'économie, entre le monde agricole et celui de l'industrie.

Victoire paysanne

Deux questions se posent pour définir la provenance d'un produit: où est-il fabriqué et d'où vient la matière première?

Pour les denrées agricoles, l'origine de la matière première est déterminante. La transformation est d'importance secondaire et se fait en général à proximité de la production. Dans le secteur agricole, la provenance suisse se définit par 80% de matière première indigène. Avec une exception: le chocolat, le café et autres ananas, impossibles à produire au pays, n'entrent pas dans le calcul des 80%.

Les paysans se sont accommodés de la formule. Ils auraient cependant applaudi à un taux de 100%. L'industrie alimentaire est montée aux barricades en dénonçant une réglementation trop rigide. Pour elle, la fabrication en Suisse avec de bonnes recettes du pays mérite le label national, même avec une partie de matière première étrangère dépassant les 20% admis. Elle a gagné une première manche. En première lecture, le Conseil national a accepté d'abaisser à 60% l'origine suisse pour les produits agricoles hautement transformés. L'Union suisse des paysans a menacé de lancer un référendum contre ce sacrilège.

Saisi à son tour du projet, le Conseil des Etats a entendu la révolte paysanne. Il a demandé à l'administration s'il était judicieux de distinguer les produits faiblement et

hautement transformés. Après une réponse négative, il a donné raison aux paysans et choisi les 80% pour tous les produits agricoles.

Sans grand débat, le Conseil national a confirmé cette décision. Aucun paysan n'a eu besoin de venir à la tribune pour défendre la production suisse. Et pour confirmer le K.-O. du *lobby* de l'industrie alimentaire, le Conseil national s'est permis de voter un 100% helvétique pour le lait et les produits laitiers.

Sale temps pour economiesuisse

Cette première défaite des milieux économiques s'est confirmée pour la définition du label suisse accordé aux produits industriels. La réglementation ne peut pas être la même que pour l'agriculture. Une machine est suisse parce qu'elle est fabriquée au pays, peu importe d'où vient l'acier ou la quelconque matière qui la compose. Par ailleurs, le processus de fabrication est souvent très complexe. En raison de la division internationale du travail, divers composants d'une machine peuvent venir des quatre coins de la planète.

Le Conseil fédéral a donc proposé, pour octroyer le label

suisse, de fixer à 60% l'origine indigène d'un produit industriel. C'est trop pour economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers qui entendent baisser l'exigence à 50%. Le *lobby* économique est parvenu à convaincre le Conseil des Etats.

C'était un *casus belli* pour la Fédération horlogère pour qui un *Swiss Made* plus exigeant est primordial. En guise de rétorsion, elle a donc décidé de quitter la faïtière économique. Cette révolte horlogère a été entendue cinq sur cinq par le Conseil national. A une surprenante majorité de 124 voix contre 67, il a tranché pour 60%.

L'échec est cinglant pour economiesuisse. Elle est rarement perdante au Parlement. Elle vient d'enregistrer, avec l'initiative Minder, une très lourde défaite devant le peuple. Si le déclin de l'influence du plus puissant *lobby* helvétique se confirme, attendons-nous à de sérieuses turbulences dans la politique migratoire de la Suisse et de nos relations avec l'Europe. Les traditionnels millions de l'économie pourraient ne pas suffire pour convaincre le peuple suisse de rejeter l'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse et d'accepter l'extension à la Croatie de la libre circulation des personnes.

La défense nationale ballottée entre mythes et contraintes budgétaires

Le débat militaire n'avance pas au Parlement

Jean-Daniel Delley - 12 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23017>

Faut-il acquérir de nouveaux avions de combat? Maintenir ou abroger le service militaire obligatoire? Les contraintes budgétaires et l'attachement aux mythes du citoyen-soldat et de la neutralité dictent les réponses à ces questions. Fait toujours défaut une conception de la défense adaptée aux risques réels et à la géostratégie actuelle.

Après le Conseil national, le Conseil des Etats vient de confirmer son attachement au service militaire obligatoire en rejetant l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA). Il s'agit de maintenir un système constitutif de l'identité nationale et garant de la cohésion sociale.

Fort bien, mais quel est l'effectif indispensable aux missions dévolues à l'armée? C'est que précisément le Parlement n'est pas très au clair sur le cahier des charges de cette dernière. Dans son [rapport sur l'armée](#) de 2010, le gouvernement proposait de réduire les effectifs à 80'000 hommes. Le Parlement a opté pour 100'000, un nombre qui lui paraissait plus conforme au réservoir fourni par l'obligation de servir. Le service militaire obligatoire devient donc le motif qui justifie le niveau des effectifs!

Quant au creuset social que représenteraient l'école de recrue et les cours de répétition, parlons-en. Si l'on déduit des jeunes en âge d'être recrutés les inaptes au service, les femmes et les étrangers résidents, le [creuset ne réunit qu'un individu sur cinq](#): un peu maigre pour stimuler la cohésion nationale. D'ailleurs, selon un [récent sondage](#), cet engagement imposé ne rencontre plus le soutien d'une majorité de la population.

Une majorité parlementaire est favorable à l'acquisition d'un nouvel avion. Mais, la semaine dernière au Conseil des Etats, cette majorité s'est diluée lorsqu'il s'est agi de surmonter le frein aux dépenses. Ce cafouillage illustre bien le doute qui règne sur le besoin d'un nouvel avion. En 2009 déjà, le Conseil fédéral avait reporté son choix dans l'attente du rapport sur la sécurité ([DP 1867](#)). Un rapport inconsistant et incohérent, comme le fut ensuite celui sur l'armée ([DP 1885](#)), un copié-collé à plusieurs mains incapable de dessiner les contours d'une politique de défense adaptée à la situation actuelle. Un ancien secrétaire général du département militaire, Hans-Ulrich Ernst, brigadier de son état militaire, [estimait](#) en 2009 déjà que la flotte des

FA-18 suffisait à assurer la police aérienne, seule mission aérienne vraiment nécessaire à la sécurité du pays.

Pour compléter le tableau de ces attermoissements, il faut encore mentionner le conflit opposant le Conseil fédéral et le Parlement, et le retard mis par le gouvernement à publier son projet de développement futur de l'armée. L'exécutif veut plafonner l'enveloppe budgétaire de la défense à 4,7 milliards alors que les députés exigent 5 milliards. Mais ces sommes doivent servir à un développement de l'armée dont le concept était tout d'abord promis pour fin 2012 au plus tard, puis annoncé pour la fin de cette année.

Bref, le débat sur la politique de défense se déroule en plein brouillard, ballotté entre mythes, objectifs flous et contraintes financières. La Suisse n'a toujours pas pris acte de la fin de la guerre froide et de sa position au centre de l'Europe. Ce brouillard ne se dissipera qu'avec la définition de missions répondant aux vraies menaces et l'acceptation du fait que la sécurité du pays passe par une collaboration européenne. C'est ensuite seulement que nous pourrons concevoir l'outil militaire et faire les comptes.

Validation des initiatives populaires: péripéties vaudoises

Vers un un contrôle préalable de la validité des initiatives? La Confédération y songe également

Raphaël Mahaim - 12 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23041>

Le Tribunal fédéral a [confirmé](#) en dernière instance la nullité, pour contrariété avec le droit fédéral, de l'initiative du parti socialiste vaudois «*pour un rabais d'impôt qui protège les assurés plutôt que les actionnaires*». Cette décision est regrettable à plus d'un titre.

Dans un raisonnement juridique très alambiqué, la Haute Cour considère que la législation fédérale sur l'harmonisation des impôts n'est pas respectée et que le texte ne peut donc être soumis au vote. La «*déduction*» demandée par l'initiative et prenant la forme d'un rabais d'impôt ferait double emploi avec la déduction générale prévue par le droit fédéral. Dont acte, car il n'existe plus aucune voie de recours.

On notera au passage qu'aucun droit fondamental n'est violé et que l'interprétation du Tribunal fédéral – comme tout raisonnement juridique – est contestable. L'invalidation d'une initiative populaire – l'instrument démocratique par excellence en Suisse – ne devrait être retenue que lorsqu'un droit fondamental est violé et qu'il n'existe aucun doute sur l'interprétation du texte. Cela doit rester très rare. C'est un peu comme *Pierre et le loup*: si on hurle systématiquement à l'invalidité d'une initiative, alors cette sanction perd de sa crédibilité

pour les cas où elle est réellement nécessaire.

Au-delà du cas précis, il est maintenant urgent de faire cesser cette mascarade antidémocratique. Dans le canton de Vaud, les forces politiques minoritaires avaient déjà dû batailler jusque devant le Tribunal fédéral pour faire valider les initiatives populaires «*Sauver Lavaux III*» et «*Pour un salaire minimum*». La majorité parlementaire bourgeoise avait tout fait pour obtenir l'invalidation juridique de ces deux textes. Elle avait magistralement échoué dans les deux cas.

On peut penser ce que l'on veut d'une initiative populaire; mais, si on y est défavorable alors on la combat «*à la loyale*» devant le peuple, et non en tentant de la tuer dans l'œuf au moyen d'arguties juridiques. Il faut uniquement recourir à l'invalidation dans des cas particulièrement graves, selon des modalités d'ailleurs forcément différentes entre l'échelon fédéral ([DP 1909](#)) et l'échelon cantonal. C'est le sens de l'adage *in dubio pro populo*.

Double ironie du calendrier: cette semaine également, le Conseil d'Etat vaudois a fixé au 9 juin prochain la votation sur la réforme de la procédure de validation des initiatives populaires. Et le Conseil fédéral vient d'ouvrir la

[consultation](#) sur une proposition en partie analogue à l'échelon fédéral, avec en toile de fond la question de la compatibilité avec le droit international.

La [réforme](#) vaudoise, initiée par le Grand Conseil suite aux péripéties des initiatives précitées, permettra un contrôle préalable (*a priori*) de la validité des initiatives populaires, soit avant la récolte de signatures. Un tel système n'est connu pour l'heure dans aucun canton suisse. Seul le Liechtenstein, également porteur d'une longue tradition démocratique comme la Suisse, le pratique depuis des lustres.

La [réforme](#) proposée par le Conseil fédéral prévoit également un contrôle préalable, mais sous une forme moins aboutie. L'examen de validité matérielle serait, certes, mené avant la récolte de signatures, mais n'aurait aucun effet contraignant pour le comité d'initiative. Il serait uniquement mentionné sur les feuilles de récolte de signatures, fonctionnant ainsi comme une sorte d'avertissement à l'intention des signataires. Les motifs d'invalidation seraient par ailleurs quelque peu étendus: le Parlement devrait pouvoir déclarer nulles les initiatives qui violent l'essence des droits fondamentaux.

Attardons-nous surtout sur le modèle vaudois proposé. Les détracteurs de ce contrôle préalable lui reprochent de freiner le processus de lancement d'une initiative et craignent que les initiatives populaires soient ainsi moins en phase avec l'actualité politique. On rétorquera qu'entre le lancement d'une initiative et le vote à son sujet, le laps de temps écoulé est strictement identique, quel que soit le modèle retenu; seul le moment du contrôle de validité est modifié. On relèvera surtout l'avantage de ce système du point de vue du principe démocratique: après l'aboutissement d'une initiative populaire, il ne sera plus possible de bloquer son passage devant le peuple par le biais de l'invalidation. En

d'autres termes, il ne sera plus possible de jeter les milliers de signatures récoltées à la poubelle! On peut aujourd'hui imaginer le *blues* du parti socialiste vaudois qui a investi beaucoup de moyens dans le lancement de son initiative et la frustration des citoyens signataires. Si le couperet de l'invalidation était tombé avant la récolte, les dégâts auraient été moins graves et, surtout, il aurait été possible de corriger le tir en suivant les objections de la justice.

La réforme vaudoise prévoit également le transfert, du législatif à l'exécutif, de la compétence de validation. C'est aussi le choix qu'ont fait les Genevois dans leur nouvelle constitution. Le gouvernement n'est pas *per se* un organe plus

apte à accomplir cette tâche que le Grand Conseil. Il n'existe aucun modèle idéal. On peut toutefois espérer que les délais pour la procédure de validation soient plus courts sans procédure parlementaire; et on ne regrettera certainement pas les discussions parlementaires confisquées par les quelques juristes et avocats de l'hémicycle. Soucieux de défendre leur propre électorat, les partisans de l'invalidation des initiatives populaires font bien souvent peu de cas du principe démocratique pour lui-même.

Espérons que la modification constitutionnelle vaudoise sera massivement acceptée par le souverain. La démocratie et les auteurs d'initiative en sortiront gagnants.

Yvette Jaggi, un mérite reconnu au-delà du Jura

Sans autosatisfaction déplacée, mais avec un peu de retard, DP salue l'événement!

Rédaction - 12 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23007>

L'exterritorialité d'une ambassade vous procure à peu de frais le frisson du roman d'espionnage. Pas de voiture qui reste plus de cinq minutes en stationnement! Mais, si l'enclave territoriale peut jouir de la protection physique, qu'en est-il des frontières de la réflexion et de l'innovation intellectuelle? Un orateur peut-il revendiquer toute liberté de vagabonder intellectuellement?

L'ambassade de la République française à Berne ne craint pas d'introduire sur sol français exterritorialisé des pistes de réflexion à la fois nouvelles et usées: la femme et le pouvoir, tel était le sujet sur lequel devaient plancher les hôtes.

Yvette Jaggi, invitée le 21 février pour recevoir les insignes de commandeur (et non commandeur, titre inconnu en France) de l'Ordre national du Mérite, ne pouvait

être mieux choisie. Compte tenu des institutions suisses, Yvette Jaggi est la femme qui, à l'échelle de notre pays, a les connaissances et les expériences les plus variées de l'exercice du pouvoir.

En vrac, quelques-uns des engagements politiques directs d'Yvette Jaggi. Assurer la direction d'une grande ville, coordonner son développement, en sachant que le délai de réalisation est toujours lent en

matière d'urbanisme; changer de tenue, parlementaire à Berne puis syndique à Lausanne; assumer la coprésidence de la Constituante vaudoise; participer à des groupes de pression, telle l'Union des villes suisses.

Sortir du politique par l'économie: étude de la révolution que représenta la grande distribution; gestion de l'organisation des

consommatrices; conseil d'administration des CFF; direction d'une banque de microcrédit solidaire.

L'approche, enfin, des sujets culturels proprement dits: développement de la danse (Maurice Béjart) et du théâtre dans sa propre ville, qui du coup prend rang au niveau européen; présidence pendant huit ans de Pro Helvetia et participation à l'élaboration de

la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement de la culture.

L'énumération esquissée est largement incomplète, mais illustrative des compétences encyclopédiques d'Yvette Jaggi. Ajoutons qu'elle figure au rang des meilleurs connaisseurs de J.-J. Rousseau et, enfin, qu'elle participe sans faille depuis de nombreuses années à la rédaction de *Domaine Public*. Elle fait valoir là aussi ses qualités d'engagement.

Index des liens

La politique de l'argent propre prend forme

<http://www.domainepublic.ch/articles/22432>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22349>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21761>

<http://www.efd.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00571/02691/index.html?lang=fr>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Kann-Hinterziehung-ein-Verbrechen-sein/story/13696571>

<http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/themen/kriminalitaet/geldwaescherei.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21174>

«Swissness»: une implacable épreuve de force

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2009/7711.pdf>

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c232_11.html

La défense nationale ballottée entre mythes et contraintes budgétaires

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/20670.pdf>

<http://pikereplik.unblog.fr/2012/12/12/lobligation-de-servir-de-ceux-qui-restent/>

<http://www.mistrend.ch/articles/LHHPARMEESUIS.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/11312>

<http://www.domainepublic.ch/articles/15581>

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/Neue-Kampfjets-sind-gar-nicht-noetig/story/25799521>

Validation des initiatives populaires: péripéties vaudoises

<http://www.rts.ch/info/suisse/4739368-le-tribunal-federal-a-invalide-l-initiative-socialiste-pour-un-rabais-d-im-pot-qui-protege-les-assures.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/17297>

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=48166>

<http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/seance-du-29-janvier-2013/expose-des-motifs-et-projet-de-decret-ordonnant-la-convocation-des-electeurs-et-projets-de-lois-modifiant-la-loi-du-16-mai-1989-sur-lexercice-des-droits-politiques-ledp/>

<http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2013/2013-03-150.html>

Yvette Jaggi, un mérite reconnu au-delà du Jura